



**PRENONS SOIN
DE NOS**

SENTIERS CÔTIERS

LES SENTIERS CÔTIERS

Des espaces aux multiples enjeux

Le littoral du Morbihan qui s'étend sur près de 1 000 km de côtes, compte environ 600 km de sentiers côtiers, ouverts et accessibles au public. Ces sentiers côtiers, proches de la mer, sont des lieux privilégiés pour se balader, se ressourcer tout en observant la nature et les paysages. Empruntés depuis des décennies, aménagés plus récemment, ces sentiers permettent de découvrir la diversité des littoraux. Ils font partie intégrante de notre patrimoine.

RICHESSES NATURELLES

Les espaces littoraux sont riches et diversifiés (pré-salés, marais, vasières, dunes, plages...). Ces milieux sont importants pour de nombreuses espèces animales et végétales qui s'y nourrissent, s'y reproduisent ou simplement s'y reposent et grandissent (sternes, gravelots, passereaux, salicornes, roselières, pruneliers...).

MULTIPLÉS USAGES

Les sentiers côtiers sont exposés à la rudesse de la mer, au ruissellement des eaux de pluie, ainsi qu'au passage continu et répété d'activités (balade, randonnée, trail...). En conséquence, certains sentiers se tassent, se creusent ou s'érodent. C'est pour les préserver qu'ils sont en grande majorité interdits aux vélos.

ÉROSION & MONTEE DE LA MER

Autre constat : les côtes s'érodent ! En plusieurs endroits du Golfe du Morbihan (intérieur et côté océan), des microfalaises s'effritent, des arbres se trouvent en équilibre au dessus de la mer, des cavités se forment, etc. Cette évolution s'accélère par la montée du niveau de la mer provoquée par le changement climatique.

CHIFFRES CLÉS DANS LE GOLFE

Les sentiers côtiers recouvrent l'ensemble des chemins qui permettent de longer le littoral. Historiquement appelés « *Sentier des douaniers* » au 18^{ème} siècle, les sentiers côtiers cachent désormais une multitude de statuts et de cas particuliers qui peuvent être source de confusion !

- 550 km de côtes
- 390 km de sentiers côtiers
- 310 km de GR34
- 175 km de SPPL ouverte
- 14 km sur terrains du Conservatoire du Littoral

OU

TERRAINS PUBLICS

Le domaine public maritime (État)
Le Conservatoire du Littoral
Les collectivités

TERRAINS PRIVÉS

Les collectivités
Les particuliers



Le cas spécifique de la SPPL

La loi du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage piétonne le long du littoral, appelée SPPL. Grâce à cette servitude il est possible de passer

sur des propriétés privées afin d'accéder et de cheminer le long du littoral. D'une largeur maximum de 3 m, cette servitude est approuvée par arrêté préfectoral

après la réalisation d'études environnementales et d'enquêtes publiques. La SPPL représente environ 3/4 des sentiers du Golfe du Morbihan.



PRATIQUES RESPECTUEUSES

- Lire les panneaux d'entrée de sentiers
- Rester sur les tracés
- Préserver la faune, la flore et la quiétude des lieux
- Oublier le vélo quand c'est interdit
- Éviter les bâtons de marche ou mettre des embouts
- Faire attention aux risques d'incendies
- Garder son chien en laisse et ramasser ses crottes
- Emporter ses déchets et ceux trouvés en chemin
- Être prudent en bord de sentier
- Sourire, nous sommes dans le Golfe !

PLUS D'INFORMATIONS
www.parc-golfe-morbihan.bzh
contact@golfe-morbihan.bzh
02 97 62 03 03

